



DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

16 MAI 2024

Délibération n°DB24.115

Séance du 16 mai 2024

Date de convocation du conseil :  
07 mai 2024

Nombre de délégués en exercice :  
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté  
d'agglomération certifie que la présente  
délibération a été transmise au  
représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du  
siège de la communauté, à Roissy-en-  
France le :

Monsieur le Président certifie sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire de  
cet acte et informe que le présent acte  
peut faire l'objet d'un recours gracieux  
dans un délai de deux mois adressé au  
Président ou d'un recours contentieux  
devant le tribunal administratif de Cergy-  
Pontoise dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication ou notification.

L'an 2024, le 16 mai à 18 h 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 07 mai 2024, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

**Présents :** Pascal DOLL, Chantal AHOUNOU, Manuel ALVAREZ, Maria ALVES, Alain AUBRY, Daniel AUGUSTE, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Martine BIDEL, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Severine BOUGEAULT, Séverine BROUET-HUET, Michèle CALIX, Marwan CHAMAKHI, Mariam CISSE-DOUCOURE, Fabrice CUYPERS, Catherine DELPRAT, Sori DEMBELE, Christine DIANE, Caroline DIGARD, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Gilles GOURDON, Laure GREUZAT, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamila HAMIANI, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Françoise HENNEBELLE, Benoît JIMENEZ, Eric JOURNAUX, Madeleine LATOUR, Jean-Charles LAVILLE, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jocelyne MAYOL, Frédéric MOIZARD, Michel MOUTON, Michèle PELABERE, Benoît PENEZ, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Corinne QUERET, Saïd RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Isabelle RUSIN, Adiparamesvary SADASIVAM, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean SAMAT, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Franck SUREAU, Eddy THOREAU

**Suppléants :** Didier GUEVEL représenté par Médéric CARNEL; Dominique KUDLA représenté par MORAT Sylvie; Yves MURRU représenté par BERGERAT Nicole

**Pouvoirs :** Malika CAUMONT a donné pouvoir à Corinne QUERET, Viviane DIDIER a donné pouvoir à Frédéric BOUCHE, Jean-Louis FINA a donné pouvoir à Jean-Luc SERVIERES, Gabriel GREZE a donné pouvoir à Caroline DIGARD, Armand JACQUEMIN a donné pouvoir à Alain AUBRY, Laetitia KILINC a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Jean-Jacques KRYS a donné pouvoir à Manuel ALVAREZ, Marie-Claude LALLIAUD a donné pouvoir à Yacine ELBOUGA, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Mufit BIRINCI, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Michel MOUTON, Gérard STEMMER a donné pouvoir à Micheline RIVET, Claude TIBI a donné pouvoir à Gilles GOURDON, Hervé TOUGUET a donné pouvoir à Séverine BROUET-HUET, François-Xavier VALENTIN a donné pouvoir à Jean SAMAT, Antoni YALAP a donné pouvoir à Marie-Annick DUPRE

**Charlotte BLANDIOT-FARIDE est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

Affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe "Gestion des parkings publics intercommunaux"

## Délibération n° DB24.115

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget annexe « Gestion des parkings publics intercommunaux », tel qu'approuvé par délibération du conseil communautaire n°24.103 du 16 mai 2024 ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

### ***Le conseil délibère, et*** **A L'UNANIMITE**

1°) décide d'affecter le résultat d'exploitation, soit la somme de +1 880,56 €, en section d'exploitation, compte 002 ;

2°) constate un résultat égal à zéro en section d'investissement ainsi que l'absence de restes à réaliser ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président

